

INTERNATIONAL

etranger.union@sonapresse.com

Burkina Faso : des mesures exceptionnelles qui inquiètent

JMN (source RFI)
Libreville/Gabon

Le Burkina Faso monte d'un cran dans sa riposte face à la menace terroriste. Vendredi soir, sur demande du président de la Transition, le Conseil constitutionnel a publié un avis portant ordre de « mobilisation générale et de mise en garde ». Dans le même temps, le Conseil des ministres a décidé de déclarer l'état d'urgence dans huit régions du pays, à partir du 30 mars. Selon le gouvernement, cette décision permet de renforcer les moyens juridiques pour lutter contre le terrorisme.

Vingt-deux provinces burkinabè sont ainsi concernées par l'état d'urgence. Parmi elles, figurent le Soum, la Tapoa, le Namentenga, le Bam ou encore le Sanmatenga. Cela représente près de la moitié des provinces du pays.

D'après la loi de 2019, l'état d'urgence permet « aux autorités administratives de prendre des mesures exceptionnelles en matière de sécurité, susceptibles de porter atteinte aux droits et libertés des personnes. » Les ministres de la Sécurité et de l'Administration territoriale peuvent par exemple réquisitionner des personnes ou des biens, interdire la circulation de personnes ou véhicules, confier à l'armée des tâches de maintien de l'ordre, dissoudre ou suspendre des groupes et associations ou encore contrôler les contenus des médias et interdire les publications. L'état d'urgence est toutefois limité à 30 jours. L'Assemblée législative de transition peut le proroger sur saisine du gouvernement.

L'avis du Conseil constitutionnel sur la mobilisation générale, autorise, quant à lui, le chef de l'État à prendre des mesures similaires, mais sur toute l'étendue du territoire burkinabè.

Un décret présidentiel doit être publié dans les jours à venir pour préciser « ces mesures exceptionnelles ». Cet attirail juridique inquiète une partie de la société civile qui redoute une réduction des droits civiques.

« C'est une décision ambiguë qui ne donne pas d'orientations claires », déplore un défenseur des droits de l'homme à propos de l'état d'urgence. Il redoute que les libertés civiles ne soient abusivement réduites, alors qu'elles sont déjà malmenées, depuis l'arrivée de la junte, il y a quelques mois.



Photo: DR

PETITES ANNONCES

EMPLOI DEMANDE

12522 — Hôtelier professionnel cherche emploi réceptionniste, bar, gérant d'hôtel ou motel. 066 02 13 61/074 96 31 85

AVIS

OGAR ASSURANCES

Il est demandé à Monsieur **Anaïck Chestel BAGNIMA NGOUA**, absent de son poste de travail depuis le 10 mars 2023 de se présenter auprès du bureau des ressources humaines au plus tard le mardi 28 mars 2023. Passé ce délai, il sera considéré comme démissionnaire. **12533**

MARQUE MOOV AFRICA - GABON TELECOM

La marque MOOV AFRICA - GABON TELECOM convie son aimable clientèle ayant au moins 1 facture impayée au 20 MARS 2023, au titre des prestations Fixe/Internet et Mobile, à bien vouloir régulariser leur situation dans ses Agences Commerciales avant le 30 MARS 2023. Passé ce délai, La marque MOOV AFRICA - GABON TELECOM se réserve le droit de procéder à la suspension de ces prestations.

Aussi, pour éviter tout déplacement, nous vous invitons à régler vos factures via Moov Money. Rechargez votre compte dans le point de recharge agréé le plus proche de chez vous.

La marque MOOV AFRICA-Gabon Telecom remercie sa clientèle la bonne compréhension et du respect des termes du présent communiqué. **12404**

AVIS DE DÉCÈS



Les clans Bassanga, Moanda, Baghouli, Maghamba, Nyanga, Makanda, Cheyi ;

Les familles Missenguet, Boukoubi, Bapada, Mambouchamba, Mouloud, Itaty Papah, Baloghi, Mouwaka Ngonga, feu Ngonga, feu Tsamba, feu Niongui, feu Youbi Moufougha, feu Magnaka, ont la tristesse et la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances de Libreville, Port-Gentil, Koula-Moutou, Moanda, Bakoumba et du département de la Lombo-Bouénguidi (Pana), les décès de leurs enfants, petits-enfants, nièces, neveux et épouses : **BANDONO Mireille, BOUANGA NGONGA Marina, MOUANDJIBOLO Armand et MOUDABA TSAMBA Annie**, survenus le 09 Mars 2023 suite au naufrage du bateau Esther Miracle.

Le Programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. **12520**



Les clans Bassanga, Moanda, Baghouli, Maghamba, Nyanga, Makanda, Cheyi ;

Les familles Missenguet, Boukoubi, Bapada, Mambouchamba, Mouloud, Itaty Papah, Baloghi, Mouwaka Ngonga, feu Ngonga, feu Tsamba, feu Niongui, feu Youbi Moufougha, feu Magnaka, ont la tristesse et la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances de Libreville, Port-Gentil, Koula-Moutou, Moanda, Bakoumba et du département de la Lombo-Bouénguidi, (Pana) les décès de leurs enfants, petits-enfants, nièces, neveux et épouses **MOUANDJIBOLO Armand, MOUDABA TSAMBA Annie, BOUANGA NGONGA Marina et BANDONO Mireille**, survenus le 09 Mars 2023 suite au naufrage du bateau Esther Miracle.

Le Programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. **12521**



Les clans IPENA et BAVONDA Les familles des Feus BOUEGNI Gabriel, IBENDE Emmanuel, Messieurs TSINGA Ernest, MABONGO Adolph et LOBO AUBIN,

Mesdames NDONGO Honorine et TSIMBA Albertine ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances de Bakoumba, Moanda, Mounana et MBINDA (Congo), le décès de leur fils et frère le Lieutenant de Police **BOUNGOTO Jean Bernard**, précédemment en service à la Mairie de Libreville survenu le 18 mars 2023 des suites d'un accident de la route.

Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. **12523**



La veuve MPIGA DICKA JEAN PIERRE, née NGOUNOU Léa Yvette, et enfants annoncent, aux parents, amis et connaissances de Libreville, Franceville, Port-Gentil, Moanda et Okondja, le décès de leur époux et père, le nommé **MPIGA DICKA JEAN PIERRE**, décès survenu le Mercredi 22 Mars 2023, au CHUL, des suites d'une longue maladie.

Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur.



Les enfants ROGANDJI et petits-enfants ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de leur père et grand-père **ROGANDJI Jean Félix**, ancien cycliste, survenu à l'hôpital d'Instruction des armées le 24 mars 2023 des suites d'une affection médicale à l'âge de 63 ans.

Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. **12526**



Les Familles BIYOGO ZE, OBIANG ZÉ, Thomas BIYOGO BI ELLA, Janvier ELLA ZENG, BIYOGUE BI ZE du quartier Andome Odzip, OBIANG MORO André de Bibasse, BIYOGO BI ENGONE Pierre D'Essamekos MINTSA OBIANG Analet, NDONG OBIANG Hubert, BEYENET OBAME Stéphane et ESSOGHE OBOUNOU Axel D'Afone Nkarozock, les enfants et

petits-enfants de feu **EKOMBENG OBIANG Germaine** ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur fille, petite-fille et sœur **NTSAME BIYOGO Léa Flora**, survenu le dimanche 19 mars 2023 au CHU de Libreville des suites d'une maladie.

Le programme des obsèques est le suivant :

- **Judi 30/03/2023** : Sortie du corps à Gabosep à 17h, 19h messe et veillée à la paroisse saint Jean Baptiste à ONDONGO

- **Vendredi 31/03/2023** : Départ pour Oyem

- **Samedi 01/04/2023** : Inhumation au cimetière familial

- **Dimanche 02/04/2023** : conseil de famille. **12531**



Les enfants Blaise, Carmella, Stéphanie,

Gilles, Ogy, Hermelande, Axel, Sandrine, Wilfried et Armelle ont le regret d'annoncer le décès de leur père **Jean Claude NDJOUNGUI**, survenu au CHU d'Akanda le 17/03/2023 des suites d'une affection médicale. **12532**



Feu Basile MEFANE de Bisson Binam par Mitzic, les fils, petits-fils et arrière-petits-fils ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de Madame **ESSENG OBIANG LUCIE CLAIRE** Epe MEFANE, survenu le 17 mars 2023 à la polyclinique Chambrier des suites d'une maladie.

Le programme des obsèques se décline ainsi qu'il suit :

- Mercredi 29 mars 2023, sortie du corps de CASEP-GA, office religieux à la paroisse Sacré Cœur d'Ozangue, suivi d'une veillée au domicile familial sis à Ozangue.

- Jeudi 30 Mars 2023, départ pour Mitzic et veillée.

- Vendredi 31 mars 2023, inhumation au cimetière familial et conseil de famille.

NB : pas de gerbes de fleurs artificielles.

12534